

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Journee-mondiale-du-droit-a-l-avortement>



école & société

Journée mondiale du droit à l'avortement

- Société - Actu -

Date de mise en ligne : vendredi 27 septembre 2019

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

La journée mondiale du droit à l'avortement a lieu le 28 septembre 2019.

Elle a été voulue par le gouvernement français afin de faciliter l'accès à l'IVG, et de rendre les informations fiables, accessibles et anonymes.

Entre 2000 et 2019, 35 pays ont adopté le droit à l'avortement comme l'Irlande et l'État de New-York.

Dans le monde, seuls 55 pays autorisent l'IVG sans aucune condition. Ailleurs, l'accès est plus ou moins strictement encadré. Ce droit demeure interdit dans la plupart des pays d'Afrique ou d'Amérique Latine. Aux États-Unis, la pression des chrétiens évangélistes conduit des états à restreindre ce droit.

Ainsi, les courants conservateurs et religieux agissent sur le plan législatif, mais aussi par voie numérique, notamment sur les réseaux sociaux où de fausses informations sont véhiculées.

Pourtant, 50 000 femmes meurent chaque année des suites d'IVG clandestines : c'est à dire toutes les 9 minutes !

Pour le SE-Unsa, le droit à disposer librement de son corps est une liberté fondamentale.

Le droit à l'IVG est un marqueur des sociétés émancipées qui ont su se dégager des normes patriarcales qui pèsent encore sur la majorité des pays du monde.

Ressources en ligne :

[>> Se méfier de la désinformation sur l'IVG](#)